

**Communiqué de presse**

**Colmar parmi les dix villes lauréates d'un concours organisé par l'UNICEF  
pour la promotion des droits des enfants.**

Depuis 2002, Colmar fait partie du réseau « Ville amie des enfants » de l'UNICEF. A ce titre, elle a été sollicitée en juin 2015 par l'UNICEF pour participer à un grand concours de coloriage sur des fresques géantes, avec pour objectif de célébrer en couleur les droits de l'enfant.

Le mercredi 18 novembre 2015, une centaine d'enfants colmariens de 6 à 12 ans, dont une trentaine du Conseil Municipal des Enfants, ont ainsi participé à l'opération « 100 fresques pour les droits de l'enfant dans la ville ». Dans le cadre d'une après-midi d'animation et d'information au Centre Europe sur le thème des droits des enfants, tous ont pu s'exprimer sur le sujet en coloriant une fresque géante (1,80 m x 50 cm), qui a ensuite été envoyée à l'UNICEF, accompagnée de photos et de dessins.

Pour l'UNICEF, ce concours a été une grande réussite puisque plus de 130 collectivités ont participé, mobilisant des milliers d'enfants sur leurs droits. Colmar figure parmi les 10 collectivités qui se sont particulièrement distinguées grâce à la qualité et à l'originalité de sa réalisation : une belle récompense pour la Ville qui confirme donc son engagement en faveur des droits des enfants.

**Contact presse :**

**Delphine Sivignon**

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

[delphine.sivignon@colmar.fr](mailto:delphine.sivignon@colmar.fr)

**Marion Morant**

+ 33 (0)3 89 20 67 53

[contact@colmar.fr](mailto:contact@colmar.fr)